

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 99 Sont rendues exécutoires les. délibérations suivantes de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis en date du 28 décembre 1959 :

n° 99

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 décembre 1959

Numéro JO
n° 1 du 30/01/1960

Date du numéro
30 janvier 1960

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La Société de Construction Routes et Bâtiments, dont le siège social est à Djibouti, n'ayant pas acquitté le prix du terrain qui lui a été accordé en concession provisoire par délibération n° 80 du 30 juin 1959, est déchue de son droit de concession provisoire sur la parcelle de terrain concédée, qui est située à Boulaos, au Quartier du Stade. Art. 2. — Le Domaine reprend le terrain libre de tous droits et charges, conformément à l'article 5 de la délibération susvisée.

Le Président de l'Assemblée Territoriale, A. V. SAHATDJIAN. Le Secrétaire de l'Assemblée Territoriale, ABDOULLAH HASSAN DEMBIL.